

Le Coordonnateur

Bukavu, le 17 Mars 2025

N°/Réf. : 09/SDD/CN/MMJ/03/2025

Objectif : Recommandation de la
SDDNATURE dans le cadre du
processus de paix en RD Congo

A Son Excellence Monsieur le Président
de la République d'Angola et Médiateur
désigné par l'Union Africaine en vue de
restaurer la paix et la sécurité à l'Est de
la République Démocratique du Congo

à **Luanda/Angola**

Votre Excellence,

En tant qu'organisation dédiée à la
préservation de l'environnement et au développement durable en République Démocratique
du Congo, la Science et Développement Durable Nature (SDDNATURE) tient à saluer vos
effort louables et constants en faveur de la restauration de la paix dans notre pays.

Votre rôle de médiateur dans le cadre du
processus de paix en Angola offre une opportunité cruciale pour instaurer une paix durable et
inclusive.

Nous souhaitons attirer votre attention sur
un aspect souvent négligé, mais essentiel : la restauration et la protection de l'environnement,
profondément affectés par les conflits armés qui se vit au Nord et Sud-Kivu. Les hostilités ont
causé des destructions importantes de nos forêts et la biodiversité, seules du Parc National de
Kahuzi-Biega (PNKB) et la Reserve Naturelle d'Itombwe (RNI) en particulier, aggravant la
fragilité de nos aires protégées.

Nous rappelons respectueusement Votre
Excellence à encourager les parties au conflit conformément au principe 22 sur la protection
de l'environnement en rapport avec les conflits armés, adoptées par la Commission du droit
international à sa soixante-treizième session, en 2022, à intégrer dans les discussions et accords
de paix, des engagements claires et mesurables pour que :

- L'États et les organisations nationales et internationales, coopèrent en matière d'évaluations environnementales et des mesures correctives après ce conflit armé ;
- Les mesures appropriées soient prises pour que les dommages causés aux Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), la Réserve Naturelle d'Itombwe (RNI), le Parc National de Virunga (PNVi) et les Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) ne demeurent pas sans réparation ;
- Des fonds spéciaux de restauration des habitats dégradés ou d'autres dispositifs de secours soient créés ;
- Des mécanismes de suivi et d'application pour s'assurer que ces engagements environnementaux sont respectés soient instaurés.

Nous croyons fermement que la consolidation de la paix ne peut être dissociée de la protection de notre environnement, qui est le socle de la résilience et du développement durable des communautés affectées.

Excellence, la SDDNATURE réaffirme sa disponibilité à collaborer avec toutes les parties prenantes, y compris les organisation nationales et internationales œuvrant dans la conservation et la protection de l'environnement conformément au principe 25 sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés pour soutenir ces objectifs et travailler main dans la main afin de promouvoir une paix durable et respectueuse de nos patrimoines naturels.

Nous vous remercions de l'attention que vous accordez à cet appel et vous prions d'agréer, Votre Excellence, l'expression de nos plus hautes considérations.

MUBAKE MUTWILO Joël

Coordonnateur

